



AD Tertiaire du 27 juin 2016

## Résolution

### **Retraite à 67 ans : NON !**

### **AVSplus : OUI !**

La retraite à 67 ans ? Réduction des rentes-vieillesse de plus de 10% ? Il ne s'agit pas là d'une mauvaise blague, mais bien d'une réalité discutée ces derniers jours par les élites bourgeoises et patronales dans les antichambres du Palais fédéral. Ils parlent d'introduire un système de plafonnement des dépenses de l'AVS qui conduirait automatiquement à un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans ... dans un premier temps! Mais pas seulement : ils envisagent de réduire massivement les rentes du 2<sup>ème</sup> pilier en nous infligeant une baisse sans précédent du taux de conversion. En bref : le patronat et la droite sont en train de nous concocter le plus grand vol des rentes de l'histoire !

Préparé en coulisse, ce vol des rentes sans précédent s'est construit sur un mythe entretenu depuis de nombreuses années par la droite. Il consiste à dénigrer systématiquement l'AVS, en prétendant qu'elle est vouée à faire faillite en raison du vieillissement de la population. Le seul moyen d'y remédier serait d'augmenter massivement le financement de l'épargne par le biais du 2<sup>ème</sup> pilier, ou mieux encore... de solutions individuelles (3<sup>ème</sup> pilier, placements privés). Pour le plus grand bonheur des assureurs privés.

Nous ne sommes pas dupes : depuis 40 ans, l'AVS a été capable de faire face à l'augmentation du nombre de retraité(e)s par rapport au nombre de personnes actives, sans que les cotisations n'aient été augmentées une seule fois ! La part des cotisations salariales à l'AVS se monte aujourd'hui à 8,4% seulement, contre près de 20% pour le 2<sup>ème</sup> pilier. Une augmentation modérée des contributions à l'AVS (0,4%, soit 16 francs pour un salaire de 4'000 franc) permettrait de financer sans problème une augmentation conséquente des rentes AVS. Une manière économique de répondre à la baisse des prestations de la prévoyance professionnelle causée actuellement par les turbulences sur les marchés financiers.

Mais ce n'est pas tout : l'AVS est un plus pour toutes et tous les travailleuses/eurs touchant des bas salaire et en particulier pour les femmes. Les vendeuses, coiffeuses, serveuses, les aides-soignantes, toutes les femmes exerçant leur activité à temps partiel dépendront à leur retraite essentiellement de l'AVS, n'ayant pas pu cotiser suffisamment au 2<sup>ème</sup> pilier. Aujourd'hui, 4 femmes sur 10 ne vivent que de l'AVS. Son renforcement compenserait donc en partie les inégalités qui frappent aujourd'hui les femmes en matière de prévoyance.

Le renforcement de l'AVS, c'est un objectif avéré de l'initiative **AVSplus** qui sera soumise au vote le 25 septembre 2016. **AVSplus** prévoit un renforcement de l'AVS et une augmentation des rentes, car chaque franc investi aujourd'hui dans l'AVS rapporte beaucoup plus !

Forts de ces constats, les délégué-e-s du secteur des services d'Unia disent :

- STOP aux vols des rentes !
- NON à l'élévation de l'âge de la retraite
- OUI à **AVSplus** !

... et appellent à la mobilisation pour la **manifestation nationale du 10 septembre à Berne** !